Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 32 (1995)

Heft: 1210

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Si la bataille est rude entre les écoles qui veulent être partie prenante de l'une des dix Hautes écoles spécialisées (HES; à financement mixte: 1/3 confédération, 2/3 canton), un autre enjeu est passé jusqu'ici inaperçu: le sort des formations cantonales, non soumises, elles, à la future loi sur les HES. Soit la formation des enseignants, les arts visuels (beaux-arts), la musique, la santé, les études sociales, etc.

Une grande divergence de cursus et de niveaux des diplômes entre les cantons caractérisent ces formations, contrairement à celles qui sont régies au niveau fédéral par l'OFIAMT. Rappelons que les domaines soumis à la loi sur les Hautes écoles spécialisées sont la technique, l'économie, les arts appliqués, l'agriculture. Les anciennes écoles techniques supérieures, écoles supérieures de cadres pour l'économie et l'administration, les écoles supérieures d'arts appliqués deviendront des HES, c'est-à-dire des hautes écoles, que l'on veut situer au niveau universitaire et pour lesquelles la voie idéale sera la nouvelle maturité professionnelle.

Des filières «féminines»

La technique et l'économie verront leur blason redoré et rendu eurocompatible. Mais des voix s'élèvent pour que les formations régies par les cantons obtiennent le même statut de HÈS, sous peine de les voir fortement dévalorisées. La Commission éducation, science et culture du Conseil national demandera, lors de la discussion de la Loi sur les HES, en juin, que ces filières professionnelles soient également revalorisées et financées pour 1/3 par la Confédération. Pour qui se bat la présidente de cette Commission, Barbara Haering? Surtout pour les femmes. Ces filières sont en effet féminisées à 50% et davantage. «Ces écoles doivent aussi améliorer leur niveau, permettre la formation des cadres, ce qui fait cruellement défaut aujourd'hui aux infirmières, par exemple». Barbara Haering fait remarquer que les filières rendues eurocompatibles par la Loi sur les HES touchent des formations essentiellement masculines. La société de demain a davantage besoin d'ingénieurs que de musiciens ou de cadres infirmières, et Jean-Pascal Delamuraz, grand zélateur des HES, appuyé par les milieux de l'économie, l'a bien dit: les HES sont un puissant moyen de «revitalisation» économique. Face à cet argument massue, le maigre «lobby» qui défend les filières féminines, sociales et les conservatoires de musique n'a pas grand-chose à offrir. D'aucuns trouvent sa cause incongrue, d'autant que les formations à qui il veut ainsi donner du lustre s'exercent souvent dans le secteur public, peu disposé en ce moment à envisager une revalorisation des salaires! De surcroît, où prendrait-on l'argent pour financer davantage de HES, se demandent les sceptiques?

Mais les choses bougent tout de même

pour les formations cantonales. Ainsi, les diplômes des conservatoires, des écoles sociales, des écoles d'infirmières, la formation des enseignants à tous les niveaux, s'inscriront peu à peu dans un Accord intercantonal de reconnaissance des diplômes. Les cantons ont en effet créé le 1er novembre 1994 les bases leur permettant de définir en commun des normes minimales valables dans toute la Suisse. «Avec cela, tous les métiers peuvent être reconnus. C'est la réponse à l'Europe, c'est le cadre légal, ouvert, qui préexiste à une HES», dit-on à la Zähringerstrasse 25, à la CDIP (cf marge). L'accord règle aussi la reconnaissances de diplômes étrangers.

Beaux-arts et arts appliqués ensemble

La collaboration entre les directeurs de l'économie publique et les directeurs de l'instruction publique a déjà permis de définir le profil des futures Hautes écoles d'art visuel – beaux-arts – (domaine cantonal) et d'arts appliqués (domaine fédéral, OFIAMT), dont le profil a été adopté le 2 mars 1995. Ces écoles offriront les formations suivantes:

• arts visuels, arts appliqués (design), pédagogie artistique (formation des enseignants), théorie de l'esthétique et de l'art, conservation/restauration.

La situation des écoles supérieures d'art visuel doit encore être clarifiée (vraisemblablement au niveau des finances), précise le document sur la HES romande.

Notons encore qu'un autre domaine a bénéficié tout récemment de la collaboration entre l'instruction publique et l'économie publique: la formation de documentaliste.

D'autres écoles comme les conservatoires et autres écoles de musique ne sont pas encore prêts d'obtenir une reconnaissance intercantonale, label suisse crédible à l'étranger et sésame pour intégrer éventuellement une HES interdisciplinaire.

Le jeu de Lego de la formation supérieure professionnelle suisse se construit, malgré les handicaps du fédéralisme. ■

Médias

Forte présence suisse dans Le Monde du 19 avril: «Une bonne résolution», dessin de Leiter, «Nous voulons jouer un rôle plus important en Europe», par Josef Ackermann, président du directoire du Crédit suisse; «La France ne croît plus aux idées», par Roger de Weck, du Tages-Anzeiger et une correspondance de Berne, signée Jean-Claude Bührer, se concluant par une citation de Jean-Paul Chapuis, secrétaire général de l'Association suisse des banquiers: «Nous n'avons pas d'états d'âme. Vous savez, c'est sous les gouvernements socialistes que les relations entre les banques suisses et la France ont été les meilleures.»

VOUS AVEZ DIT CDIP?

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), à Berne, est l'organe d'homologation et de reconnaissance intercantonale des diplômes et formations non OFIAMT. Elle n'élabore pas de règlement concernant les contenus des plans d'études de ces futures (et encore hypothétiques) HES pour les formations cantonales, ni les structures. En ne reconnaissant «que» «la qualité des diplômes, ditelle, on respecte pleinement le fédéralisme tout en ayant des diplômes eurocompatibles».